

L'inspecteur d'Académie – DSDEN
Chargé du second degré

Téléphone : 01.44.62.40.21
Référence : MM/NB/2008/112
Mél : ce.ia2@ac-paris.fr

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des universités de Paris
à
Mesdames et Messieurs les
Chefs des établissements du 2nd degré publics

Paris, le 27 mars 2008

Circulaire n° **08AN0081**

Objet : **Préparation de la rentrée scolaire 2008 – Affectations post 3^{ème}**

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
mél : ce.rectorat@ac-paris.fr

Dans l'académie de Paris, l'affectation post-troisième est en mouvement. Les décisions nationales d'assouplissement de la carte scolaire continueront à avoir des répercussions et la qualité de l'affectation dans la voie professionnelle va continuer à progresser grâce à la généralisation et à de meilleurs réglages de PAM-AFFELNET. Surtout l'évolution sensible du mode d'affectation des élèves dans la voie générale et technologique saura, si nous sommes vigilants, améliorer la confiance des usagers dans notre système.

Outre les rappels méthodologiques habituels, la circulaire jointe contient les explications qui vous permettront de maîtriser l'ensemble des nouveautés et ainsi d'apporter les réponses adéquates aux questions que les personnels et les parents ne manqueront pas de poser.

La voie professionnelle.

L'affectation dans la voie professionnelle a été réalisée ces dernières années à l'aide de PAM. Cette application s'est avérée efficace à condition de maîtriser certaines de ses caractéristiques. L'expérience doit nous permettre une affectation satisfaisante tant du point de vue des élèves que des établissements.

La nouveauté de l'année 2008 réside bien sûr dans l'extension des baccalauréats professionnels en trois ans. L'orientation n'ayant pas changé, voie générale d'une part et voie professionnelle d'autre part, c'est sur l'affectation que repose la réussite de cette ambitieuse rénovation. Il est en effet important que les meilleurs élèves de troisième dont la décision d'orientation porte sur la voie professionnelle, arrivent en bac pro. Si leur premier vœu est l'un de ceux-ci, la partie est gagnée. Dans le cas contraire, il sera très difficile de récupérer la situation ; si la demande de bac pro est insuffisante, PAM y affectera les élèves non affectés, c'est-à-dire ceux dont le dossier n'aura pas été suffisant pour une affectation en BEP. Pour éviter cela, je vous demande d'inviter le plus grand nombre de vos élèves à candidater pour le bac pro, PAM saura toujours retenir les meilleurs.

La voie générale et technologique.

L'affectation en seconde générale et technologique s'est toujours déroulée à Paris en marge des règles nationales. La structure du réseau des lycées, les attentes des usagers et les facilités de communication ont fait perdre son sens à la notion de sectorisation. L'affectation des élèves s'est cependant toujours effectuée dans une subtile dialectique mise en œuvre par les proviseurs entre principes et pragmatisme.

La rentrée 2008 verra une innovation importante : l'explicitation et la formalisation de la démarche parisienne dans un souci d'efficacité bien sûr, mais aussi de transparence. Ainsi les règles de l'affectation seront appliquées à tous les élèves et concerneront la plupart des lycées. Elles ont été déterminées dans le cadre de la politique nationale et, sous l'autorité de M. le Recteur, avec l'aide de représentants des personnels de direction et des fédérations de parents d'élèves.

J'attire votre attention sur quelques points :

Le dossier

L'affectation sera réalisée à partir d'un nombre limité d'informations parfaitement définies et disponibles de la même façon pour tous les élèves et quel que soit leur collège d'origine. Ces informations seront soit extraites des bases de données disponibles, soit saisies dans l'établissement d'origine (collège ou lycée, public ou privé) s'il est parisien, au rectorat sinon. Afin de permettre le recueil des vœux auprès des familles, une enveloppe dossier est disponible. Dans le cas général cette enveloppe dossier ne sera pas transmise à la commission d'affectation. C'est seulement en cas de demande d'affectation dans une seconde à recrutement particulier qu'il sera nécessaire de la transmettre. Sauf dans ce cas particulier, il n'y a donc plus de dossier papier. Les redoublants de seconde devront être traités par la procédure d'affectation ; les lycées auront donc à saisir leur unique vœu identique à leur situation de l'année en cours.

Les vœux des élèves

Comme à l'accoutumée, un vœu est constitué d'un couple d'enseignements de détermination et d'un lycée. La LV1 n'apparaît pas explicitement dans le vœu, il est donc nécessaire de s'assurer que les choix de lycées ne sont pas incompatibles avec la LV1 suivie. Dix vœux pourront être pris en compte en incluant les vœux de seconde à recrutement particulier. Celles-ci seront toujours considérées comme prioritaires sur tout autre vœu ; elles sont donc en fait placées en début de la liste des vœux de l'élève. Pour fluidifier l'affectation il est obligatoire pour chaque élève d'exprimer ses vœux sur au moins quatre lycées différents ; en cas de non respect de cette règle, la saisie sera refusée. A noter qu'aucune contrainte géographique n'est imposée. La procédure d'affectation vise à satisfaire le plus possible chaque famille c'est-à-dire à lui accorder l'établissement et les enseignements figurant dans sa liste de vœux le plus près du début.

Dans certains cas, ce ne sera pas matériellement possible. Le choix se fera à partir de critères comme indiqué plus loin. Il est important de noter dès à présent que :

- sauf situation exceptionnelle les affectations prononcées sur un des vœux exprimés ne seront pas revues.
- lorsque, par manque de place, il ne sera pas possible d'affecter l'élève sur l'un de ses vœux, la commission proposera une affectation la plus proche possible sur les places disponibles en fin de procédure.

Les vœux des élèves ne doivent donc comporter que des lycées dans lesquels ils accepteront de s'inscrire mais en élargissant cependant suffisamment pour éviter de se voir attribuer les seules places encore disponibles à la fin des opérations.

Les critères de choix.

En cohérence avec la politique nationale d'assouplissement de la carte scolaire, en cas de nécessité, le choix des élèves retenus pour une affectation sera effectué à partir d'éléments sociaux et familiaux, géographiques et scolaires.

La qualité de boursier sera prise en compte dans la première rubrique de même que la présence d'un frère ou d'une sœur scolarisée dans le lycée.

Les élèves bénéficieront d'une priorité pour tous les vœux exprimés se situant dans leur district de résidence.

Enfin, les notes du contrôle continu pour le diplôme du brevet constitueront, après péréquation, le troisième critère d'affectation.

Les trois critères cités auront approximativement le même poids ; ainsi des éléments sociaux (boursier) compenseront éventuellement le fait de ne pas résider dans le district du lycée demandé.

Par ailleurs, le premier vœu sera légèrement bonifié.

Un élève boursier ayant de très bons résultats peut espérer le lycée de son choix où qu'il soit situé.

Votre action sera déterminante pour la réussite de ce projet et je sais que je peux compter sur vous.

Avec tous mes remerciements.

**Pour le Recteur de l'Académie de Paris,
Pour le Directeur de l'Académie de Paris,
et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie - DSDEN
Chargé du Second Degré**

Michel Moreau

LES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'AFFECTION FIN DE TROISIÈME

① - RETRAIT DES DOCUMENTS

Pour les élèves scolarisés en classe de :

- 3^{ème} générale,
 - 3^{ème} d'insertion,
 - 3^{ème} de découverte professionnelle en L.P,
 - 3^{ème} SEGPA, EREA,
 - 3^{ème} d'accueil en lycée professionnel,
 - CIPPA, actions relevant de la Mission générale d'Insertion,
- et classes relevant du CASNAV,

les documents seront remis par l'Académie :

- en nombre égal au nombre d'élèves inscrits dans chaque établissement pour ce qui concerne :
 - la pochette demande d'affectation,
 - la lettre aux parents,
 - le dépliant d'information destiné aux parents,
- et, pour $\frac{1}{3}$ du nombre d'élèves inscrits dans chaque établissement :
 - la fiche médicale destinée aux élèves se dirigeant vers la voie professionnelle,
 - la procédure d'orientation : entretien et appel,
 - la notification de la décision d'orientation prise par la commission d'appel.

Pour les élèves scolarisés en classe de :

- seconde professionnelle, première année de CAP ou première année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans, dans le cas d'un redoublement,

seront fournis une dizaine d'exemplaires :

- de la pochette demande d'affectation,
- du dépliant d'information destiné aux parents.

Les documents seront à disposition des chefs d'établissements de l'Académie à la Division Vie de l'Elève - Service des Lycées – les **5, 6 et 7 mai 2008 de 9 heures à 12 heures 30**.

Ils seront également téléchargeables sur le Site de l'Académie : www.ac-paris.fr

② - COMPOSITION DES Pochettes

Les pochettes seront complétées par les pièces suivantes pour les vœux concernant:

- ⇒ **une 1^{ère} année de CAP à places réservées :**
 - la photocopie des bulletins de l'année scolaire 2007 - 2008, dont le troisième comportant la décision d'orientation du conseil de classe,
 - la fiche médicale remplie par le Médecin Scolaire de l'établissement,
- ⇒ **une seconde spécifique ou une seconde générale et technologique à recrutement particulier :**
 - la photocopie des bulletins de l'année scolaire 2007 - 2008, dont le troisième comportant la décision d'orientation du conseil de classe.

Remarque:

Pour toutes les autres formations, traitées par l'application AFFELNET, les pochettes seront conservées dans l'établissement d'origine après saisie des vœux et seront adressées à l'établissement d'accueil dès réception des résultats.

I - LA VOIE PROFESSIONNELLE

I - A - LES VŒUX DE FORMATIONS ET D'ÉTABLISSEMENTS DES FAMILLES	page 3
I - B - LES AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	
I - B - ① L'avis du chef d'établissement d'origine	pages 3 et 4
I - B - ② Les avis du chef d'établissement d'accueil	page 4
I - C - LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS	
I - C - ① Les admissions à modalités particulières	page 4
I - C - ② Les CAP à places réservées	pages 4 et 5
I - C - ③ La ré-orientation des élèves de seconde générale et technologique	page 5
I - D - LA SAISIE	
I - D - ① La vérification des renseignements de la Base Elève	page 5
I - D - ② La période de saisie	page 5
I - D - ③ Les modalités de saisie	page 5
I - D - ④ Les notes	page 6
I - D - ⑤ Les avis des chefs d'établissement	page 7
I - D - ⑥ L'édition du relevé des vœux	page 7
I - E - L'AFFECTION	
I - E - ① Les formations à recrutement particulier	pages 7 et 8
I - E - ② La commission d'affectation AFFELNET 1 ^{er} tour	page 8
I - E - ③ La commission d'affectation AFFELNET 2 ^{ème} tour	page 9

I - LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'affectation en voie professionnelle sera réalisée par le module d'application AFFELNET.

Les critères ministériels seront pris en compte dans le barème afin de permettre une meilleure affectation des élèves concernés (cf. annexe n° 1).

I - A - LES VŒUX DE FORMATIONS ET D'ÉTABLISSEMENTS DES FAMILLES

Les formations professionnelles dispensées dans l'Académie se trouvent répertoriées en annexe n° 2.

Les familles mentionnent leurs vœux sur le recto de la pochette d'affectation :

- quatre vœux au minimum (dont trois au maximum pour des formations à recrutement particulier),
- six vœux au maximum.

Les élèves peuvent formuler des vœux pour :

- l'affectation en seconde professionnelle Baccalauréat en 3 ans,
- l'affectation en seconde professionnelle BEP,
- l'affectation en première année de CAP.

Il est recommandé de mentionner d'abord les Baccalauréats professionnels et ensuite les BEP et les CAP.

Il est impératif qu'un BEP de la même spécialité ou d'une spécialité proche de celle du Baccalauréat professionnel en 3 ans demandé apparaisse dans les vœux mentionnés.

Attention :

Plus de 850 places dans 17 spécialités sont offertes en seconde professionnelle Baccalauréat en 3 ans par transformation de seconde professionnelle BEP : autant de places qui ne sont plus offertes en seconde professionnelle BEP.

Il convient donc de prendre en compte cette évolution de la carte des formations pour conseiller les élèves et leurs parents.

La diversification du choix des spécialités et de niveau de formation favorise l'affectation sur l'un des vœux formulés.

Le chef de l'établissement d'origine veillera également à ce que les élèves orientés vers la voie professionnelle, faisant appel pour une admission en seconde générale et technologique, formulent des vœux pour la voie générale et technologique ainsi que pour la voie professionnelle.

I - B - LES AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

I - B - ① L'AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Avis relatif à la motivation :

Le chef d'établissement d'origine apprécie, en liaison avec l'équipe éducative, la motivation de l'élève. Il prend en compte toutes les démarches d'information entreprises par l'élève.

Sur le dossier, le chef d'établissement d'origine émet un avis pour chaque spécialité demandée :

- Favorable : 300 points
- Sans opposition : 100 points
- Réservé : 0 point

Le chef d'établissement ne peut donner un avis favorable que pour une seule spécialité de baccalauréat professionnel et une seule spécialité de CAP ou de BEP.

Néanmoins, dans le cas d'un élève qui sollicite plusieurs fois la même spécialité, l'avis favorable pourra être attribué autant de fois que de demandes.

Cet avis doit correspondre à la formation la mieux adaptée au profil de l'élève et à son projet professionnel, au vu de ses aptitudes et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activité choisi.

Le chef d'établissement d'origine encouragera les élèves qui en ont les capacités à choisir le baccalauréat professionnel en 3 ans.

I - B - ② LES AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Pour les CAP « Métiers d'Art » (liste parue au bulletin officiel n° 31 du 6 septembre 2007) et le BEP « Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie », le chef d'établissement du lycée d'accueil donne un avis sur la capacité de l'élève à réussir dans la spécialité qu'il envisage de demander.

Les chefs d'établissements d'origine informeront les élèves intéressés qu'il est indispensable de prendre contact avec l'établissement dispensant ces formations afin de vérifier au cours d'un entretien si la représentation qu'ils ont du secteur d'activité correspond bien à la réalité (cf. annexe n°2).

Cet entretien peut se dérouler à l'occasion des journées portes ouvertes, lors de mini-stages ou faire l'objet d'un rendez-vous.

Un avis favorable a pour effet une bonification de 500 points.

Le 10 juin 2008, les proviseurs des lycées professionnels adresseront à la DVE – Service des Lycées – la liste des candidats qui bénéficieront de la bonification pour une admission dans l'une de ces spécialités.

Aucun résultat ne sera communiqué aux familles avant la commission académique d'affectation du 24 juin 2008.

I - C - LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS

I - C - ① LES ADMISSIONS À MODALITÉS PARTICULIÈRES

La procédure d'affectation dans les CAP suivants est soumise à des tests :

CAP « prothèse dentaire »,

CAP « arts du bijou et du joyau »,

Les élèves doivent prendre contact dès maintenant avec les établissements concernés.

La procédure d'affectation en BEP « métiers du secrétariat » à horaires aménagés requiert des justificatifs.

I - C - ② LES CAP À PLACES RÉSERVÉES

La liste des CAP à places réservées se trouve en annexe n° 3.

Tout élève peut solliciter ces formations.

Néanmoins, l'Académie réserve 70 % au minimum des capacités d'accueil de ces CAP pour faciliter à plusieurs catégories d'élèves l'accès à un diplôme de niveau V.

➤ **Sont prioritaires :**

- les élèves issus de SEGPA - EREA,
- les élèves scolarisés en 3^{ème} de Découverte professionnelle en L. P. (module 6 heures) dont le profil scolaire correspond à une formation en CAP à places réservées,
- les élèves issus de 3^{ème} d'Insertion,
- les élèves sortant de classes ENSA,
- les élèves proposés par la Mission Générale d'Insertion (CIPPA).
- les élèves scolarisés en cours de Français Langue Etrangère Renforcée présentés par le CASNAV,
- les élèves sortant d'UPI.

Parmi les publics prioritaires, certains peuvent être candidats pour un BEP ou un autre CAP : dans ce cas, le chef d'établissement d'origine émet un avis sur la spécialité demandée comme pour les autres élèves.

La commission d'affectation en CAP à places réservées examine les candidatures des élèves des publics prioritaires, avant le traitement AFFELNET.

I - C - ③ LA RÉ-ORIENTATION DES ELEVES DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Les élèves issus de la classe de seconde qui souhaitent une ré - orientation vers la voie professionnelle constituent le dossier de candidature de BEP 1 an.

Ceux qui ont déjà effectué un redoublement peuvent élargir leurs choix pour des CAP – BEP en 2 ans ou le baccalauréat professionnel en 3 ans.

(cf. III – C)

I - D - LA SAISIE

I - D - ① LA VÉRIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ÉLÈVE

Le chef de l'établissement d'origine vérifiera que l'ensemble des renseignements de la Base Elève concernant la famille et l'élève (notamment l'adresse complète, le numéro de téléphone) correspondent à ceux mentionnés sur la pochette d'affectation.

I - D - ② LA PÉRIODE DE SAISIE

La saisie se déroulera :

- le plus tôt possible, lorsque les élèves ne font pas appel de la décision d'orientation du conseil de classe, et au plus tard le 9 juin 2008 pour les élèves candidats à un CAP à places réservées (cf. page 7 – paragraphe I – E)
- **jusqu'au 16 juin 2008 à 12 h**, pour les élèves ayant fait appel de la décision d'orientation.

Aucun dossier ne pourra être intégré dans la Base Académique d'Affectation après cette date.

(Pour la 2^{ème} phase du traitement AFFELNET, la saisie s'effectuera sous les mêmes modalités, du 25 juin au 04 juillet 2008 à 12 heures).

I - D - ③ LES MODALITÉS DE SAISIE

Pour tout élève figurant dans la Base, une saisie est indispensable et prévue à partir d'un menu déroulant, y compris les cas de redoublement, la poursuite d'études en C.F.A. ou le départ dans un autre Académie. L'absence d'information entraîne un effet bloquant de la procédure informatique.

Les vœux, les avis doivent être saisis ainsi que les notes pour les élèves qui ne passent pas le DNB.

Le chef d'établissement d'origine aura, au préalable, renseigné sur la pochette les rubriques relatives aux avis.

- Pour les élèves issus du niveau 3^{ème} candidats au Diplôme National du Brevet, les notes sont celles de l'évaluation au contrôle continu du Brevet des collèges.

Elles seront récupérées sur l'application NOTANET renseignée par les établissements (un basculement sera ensuite effectué dans l'application OCEAN).

Pour la voie professionnelle 7 notes sont prises en compte dont 5 participent au calcul du Barème. Elles concernent les disciplines suivantes :

Français	Sciences de la Vie et de la Terre
Mathématiques	Sciences Physiques
Langue Vivante 1	Arts Plastiques
Technologie	<i>disciplines dont une seule sera retenue suivant la formation demandée</i>

qui concernent toutes les formations

- Pour les élèves non concernés par le D.N.B., entre autres:

- ★ les élèves issus de SEGPA - EREA - CIPPA - UPI,
- ★ et les élèves redoublants de seconde générale et technologique qui sollicitent une formation professionnelle préparée en 2 ans (cf. page 15 - paragraphe III - C),

les notes correspondent aux moyennes trimestrielles des notes réellement obtenues au cours de l'année scolaire 2007- 2008 et sont saisies dans AFFELNET par l'établissement d'origine.

7 notes, de 0 à 20 sans décimale, sont saisies dans les disciplines prévues :

Français	Sciences de la Vie et de la Terre
Mathématiques	Sciences Physiques
Langue Vivante 1	Arts Plastiques
Technologie	

Certaines notes peuvent manquer, notamment en :

Langue Vivante 1
Technologie
Arts Plastiques

Dans ce cas, il convient de saisir NN (non noté). L'application effectuera un calcul automatique en fonction des autres notes de l'élève.

Néanmoins, pour les élèves dont l'évaluation est effectivement 0, il convient de la saisir explicitement comme étant zéro.

Certaines disciplines dont la saisie est obligatoire ne sont pas toujours enseignées et il convient de saisir par défaut :

3 ^{ème} en L.P.	⇒ la note de VSP pour Sciences de la Vie et de la Terre
SEGPA, EREA	⇒ la note de VSP pour Sciences de la Vie et de la Terre ⇒ la note d'enseignement Professionnel pour Sciences Physiques
CIPPA	⇒ la note de VSP pour Sciences de la Vie et de la Terre ⇒ la note de stage en entreprise pour Sciences Physiques

- Pour les élèves issus de seconde professionnelle, première année de CAP, première année de baccalauréat professionnel en 3 ans qui demandent le redoublement :

Les proviseurs saisissent obligatoirement le vœu de leur établissement pour la même formation que celle suivie durant l'année scolaire 2007- 2008 (cf. page 15 - paragraphe III - B).

Afin de faciliter la saisie, il est convenu que la note 10 sera saisie par l'établissement d'origine pour 3 disciplines :

Français
Mathématiques
Langue Vivante 1

Un bonus sera attribué automatiquement afin de garantir le droit au redoublement dans le lycée d'origine (9999 points).

I - D - ⑤ LES AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Après validation du vœu, l'avis :

Favorable

Sans opposition

Réservé

doit être sélectionné.

Nouveau cette année :

avis Favorable pour une seule formation,

éventuellement attribué à plusieurs vœux dès lors qu'il s'agit d'une même spécialité (cf. pages 3 et 4).

I - D - ⑥ L'ÉDITION DU RELEVÉ DES VOEUX

En fin de saisie, l'établissement d'origine édite un relevé des vœux qu'il remet à chaque famille pour vérification et modifications éventuelles.

L'absence de réponse dans le délai de deux jours sera considérée comme une validation.

Le cas échéant, le chef d'établissement d'origine rectifiera la saisie le 17 juin avant 12 h.

I - E - L'AFFECTATION

Le traitement des candidatures par l'application AFFELNET est précédé de certaines opérations :

Pour le 9 juin 2008, date impérative, l'établissement d'origine livrera à la DVE – Service des Lycées – les dossiers des élèves candidats à une admission en CAP à places réservées (cf. liste des spécialités annexe n° 4)

Les pochettes seront accompagnées de la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2007 – 2008.

I - E - ① LES FORMATIONS À RECRUTEMENT PARTICULIER

Aucun résultat ne sera communiqué aux familles avant la commission académique d'affectation du 24 juin 2008.

CAP À PLACES RÉSERVÉES : Commission préparatoire

Les candidatures seront examinées **le 18 juin 2008, à 9 heures,** au Rectorat.

Les élèves qui auront recueilli un accord lors de la commission préparatoire seront pré-affectés par l'application AFFELNET.

BEP MÉTIERS DU SECRÉTARIAT À HORAIRES AMÉNAGÉS : Commission en établissement

S'agissant d'élèves dont l'activité scolaire ou artistique nécessite un mi-temps scolaire, une copie du dossier sera transmise **pour le 9 juin 2008,** au lycée Abbé GREGOIRE, accompagnée de l'attestation établie par l'organisme responsable de l'activité.

Le chef d'établissement examinera les candidatures et enverra à la DVE **le 16 juin 2008 au plus tard** la liste des élèves retenus. Une décision d'admission sera saisie par la DVE afin de retenir leur place lors du traitement AFFELNET.

CAP À TESTS : Tests d'aptitude dans l'établissement

Pour le **10 juin 2008**, le lycée GALILÉE et le lycée Nicolas FLAMEL feront parvenir à la DVE – Service des Lycées – la liste des élèves ayant réussi les tests d'aptitude pour l'admission en CAP « Prothésiste dentaire » et en CAP « Arts du bijou et du joyau ».

Une décision d'admission sera saisie par la DVE, pour les élèves concernés.

CAP DES MÉTIERS D'ARTS ET BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE : Entretiens dans l'établissement

Les chefs d'établissement assurant ces formations adresseront à la DVE le **10 juin 2008 au plus tard** la liste des élèves qui devront recevoir une bonification pour une admission dans l'une de ces formations (500 points).

Concernant les formations réservées aux élèves parisiens, la DVE aura vérifié au préalable les justificatifs de domicile à Paris du représentant légal des candidats originaires d'une autre académie emménageant.

A l'issue de ces opérations préparatoires, le lancement de l'application AFFELNET sera effectué le 23 juin 2008.

I - E - ② LA COMMISSION D'AFFECTATION AFFELNET 1^{er} TOUR

Le résultat du classement effectué par le logiciel sera soumis à la commission d'affectation, présidée par l'Inspecteur d'Académie, réunie le **24 juin 2008**.

Les résultats seront transférés aux établissements d'origine et d'accueil le **24 juin 2008 au soir**.

➤ **Elèves admis :**

Dès réception des résultats, l'établissement d'origine enverra les dossiers des élèves concernés à l'établissement d'accueil et éditera les notifications d'affectation qu'il remettra aux élèves le premier jour des épreuves du Brevet.

Attention :

Le 26 juin 2008, le chef d'établissement d'origine remettra en main propre aux élèves les notifications d'admission, recommandant aux familles d'effectuer l'inscription au plus tard le 03 juillet à 17 heures, délai impératif.

Pour les élèves absents ce jour-là, pour les élèves qui ne sont pas concernés par les épreuves du Brevet, l'établissement d'origine adressera immédiatement les notifications d'admission par voie postale.

Si les familles n'ont pas confirmé l'inscription à la date du 3 juillet 17 heures, les élèves seront rayés des listes d'admis.

Le 3 juillet 2008 à 17 h, le chef d'établissement d'accueil adressera par télécopie à la DVE – Service des Lycées – le nom de ces élèves et le nombre de places ainsi libérées (cf. annexe n° 5).

Ces possibilités d'accueil ne seront pas communiquées aux familles lors de la reprise du dialogue ; elles seront saisies par la DVE – Lycées – afin de satisfaire au mieux, lors du brassage AFFELNET 2^{ème} tour, le 1^{er} vœu initial des élèves non admis.

En conséquence, la procédure d'inscription sur liste supplémentaire ne sera pas reconduite.

➤ **Elèves non admis :**

Dès réception des résultats, le chef d'établissement d'origine informera les familles des décisions de non admission, les engageant à reprendre le dialogue pour formuler de nouveaux vœux.

La reprise du dialogue se déroulera selon les principes suivants :

- les places restées vacantes à l'issue du premier traitement seront publiées,
- **du 25 juin au 03 juillet 2008**, les élèves non affectés seront invités à exprimer de nouveaux choix sur la fiche d'élargissement des vœux AFFELNET deuxième tour, **après avoir reformulé leur vœu n° 1 de la phase initiale, s'ils le souhaitent.**
- l'établissement saisira les vœux sur Internet **jusqu'au 4 juillet 2008 à 12 heures (horaire limite impératif).**

I - E - ③ LA COMMISSION D'AFFECTATION AFFELNET 2^{ème} TOUR

Le processus de brassage AFFELNET 2^{ème} tour sera lancé le 4 juillet 2008 au soir et la commission deuxième tour se réunira **le 7 juillet 2008**.

Dès le 8 juillet 2008, l'établissement d'accueil préviendra les élèves admis, lesquels devront procéder aux formalités d'inscription dans les meilleurs délais.

Dès le 8 juillet 2008, l'établissement d'origine :

- adressera à l'établissement d'accueil les dossiers des élèves admis,
- enverra les avis de non admission aux familles concernées,
- fera livrer à la DVE – Service des Lycées – les dossiers des élèves sans affectation, **afin qu'ils soient présentés à la commission d'ajustement du 25 août 2008.**

II - LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

II - A - LES PRINCIPES	page 11
II - B - LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS ET SECTIONS EUROPÉENNES	page 11
II - B - ① Le dépôt des dossiers	page 12
II - B - ② La commission d'affectation	page 12
II - C - LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	
II - C - ① Les vœux	page 12
II - C - ② La proximité géographique	page 12
II - D - LA SAISIE	
II - D - ① La vérification des renseignements de la Base Elève	page 13
II - D - ② La période de saisie	page 13
II - D - ③ Les modalités de saisie	page 13
II - D - ④ Les notes	pages 13 et 14
II - D - ⑤ L'édition du relevé des vœux	page 14
II - E - LA COMMISSION D'AFFECTATION AFFELNET	page 14

II - LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'affectation en seconde générale et technologique est informatisée cette année dans l'Académie (application AFFELNET).

II - A - LES PRINCIPES

➤ **Public concerné :**

- les élèves issus de 3^{ème} des collèges publics parisiens,
- les élèves issus de 3^{ème} des collèges privés sous contrat parisiens et domiciliés à Paris,
- les élèves issus de seconde générale et technologique des lycées publics parisiens,
- les élèves originaires d'une autre Académie candidats aux sections inter académiques,
- les élèves entrants et domiciliés dans l'Académie.

➤ **Calcul du barème :**

5 éléments sont pris en compte pour le calcul du barème de chaque élève :

- attribution d'une bourse,
- proximité géographique en fonction du domicile de l'élève dans le district,
- 1^{er} vœu : seconde générale et technologique mentionné par les parents en première position dans le cadre D du dossier,
- fratrie : à la demande de la famille et sur présentation du certificat de scolarité du frère ou de la sœur inscrit dans l'établissement demandé en vœu n° 1 dans le cadre D du dossier.
- résultats scolaires : notes obtenues au contrôle continu du DNB, avec un lissage académique.

➤ **Pas de révision de l'affectation dans le cas des élèves admis dans l'un des vœux exprimés.**

➤ **Les familles mentionnent :**

- dix vœux au maximum, en comptant le cas échéant, les vœux formulés pour une seconde à recrutement particulier.
- quatre vœux au minimum répartis obligatoirement dans quatre établissements différents pour les vœux de seconde générale et technologique du cadre D (sauf contrainte liée aux langues vivantes étudiées au collège).

Il est recommandé aux familles de ne pas se limiter à des enseignements rares mais de solliciter également des enseignements largement dispensés.

Les vœux des élèves sont saisis dans l'ordre voulu par la famille (bonification 1^{er} vœu). En fin de saisie, l'établissement d'origine édite un relevé des vœux qu'il remet aux parents pour validation.

Il convient d'alerter les familles qui ne formuleraient pas le maximum de vœux sur les risques de non – affectation.

II - B - LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS ET SECTIONS EUROPÉENNES

Les formations à recrutement particulier et sections européennes dispensées dans l'Académie se trouvent répertoriées en annexe.

Les élèves intéressés formuleront leurs choix dans le cadre C « seconde générale et technologique à recrutement particulier » de la pochette d'affectation.

Ils indiqueront soit :

- une seconde générale et technologique à profil (2 enseignements de détermination possibles) et trois établissements maximum,
- une seconde spécifique (un choix possible) et trois établissements.

Dans le cas où la candidature de l'élève ne serait pas retenue, les vœux formulés pour les secondes générales et technologiques du cadre D seront pris en compte. Le bonus 1^{er} vœu sera attribué au 1^{er} vœu du cadre D.

II - B - ① LE DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour les demandes concernant une **seconde à recrutement particulier ou section européenne**, l'établissement d'origine livrera à la DVE – Service des lycées :

- **le 9 juin 2008** les dossiers des élèves admis en seconde générale et technologique ne faisant pas appel et sollicitant une seconde à recrutement particulier ou un établissement situé en dehors de l'Académie de Paris,
- **le 16 juin 2008** les dossiers des élèves admis en seconde générale et technologique par décision de la commission d'appel et sollicitant une seconde à recrutement particulier.

Les pochettes seront accompagnées de la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2007 – 2008.

II - B - ② LA COMMISSION D'AFFECTATION

La commission réunira, **le 19 juin 2008** à 14 heures, les chefs d'établissements dispensant ces formations.

Une décision d'admission sera saisie par la DVE, pour les élèves concernés, afin de retenir leur place lors du traitement AFFELNET.

Aucun résultat ne sera communiqué aux familles avant la commission académique d'affectation du 25 juin 2008.

II – C - LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

II - C - ① LES VŒUX

Les vœux porteront sur des enseignements de détermination associés à un établissement de l'Académie de Paris.

Les familles formuleront :

- dans le cadre D : obligatoirement quatre vœux au minimum répartis sur quatre souhaits d'établissements différents,
- dix vœux au maximum en comptant les vœux formulés pour une seconde à recrutement particulier ou une section européenne.

Il est recommandé aux familles de ne pas se limiter à des enseignements rares mais de solliciter également des enseignements largement dispensés.

II - C - ② LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

Le domicile du représentant légal de l'élève est pris en compte.

Les vœux portant sur les lycées situés dans le même district que le domicile de la famille obtiendront une bonification automatique.

Cette bonification sera également attribuée aux élèves domiciliés dans le district NORD (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) sollicitant le couple d'enseignements de détermination « ISI – ISP » dans un établissement du district EST.

II - D - LA SAISIE

II - D - ① LA VÉRIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ÉLÈVE

Le chef de l'établissement d'origine vérifiera que l'ensemble des renseignements apparaissant à l'écran concernant la famille et l'élève (notamment l'adresse complète, le numéro de téléphone) correspondent à ceux mentionnés sur la pochette d'affectation.

II - D - ② LA PÉRIODE DE SAISIE

La saisie se déroulera :

- jusqu'au 9 juin 2008 au soir, pour les élèves sollicitant une seconde à recrutement particulier ou ayant, parmi leurs vœux, formulé des vœux pour un établissement situé dans une autre académie,
- jusqu'au 16 juin 2008 à 12 h, pour les autres élèves.

Aucun dossier ne pourra être intégré dans la Base Académique d'Affectation après cette date.

II - D - ③ LES MODALITÉS DE SAISIE

Toutes les situations des élèves de 3^{ème} doivent être renseignées, une saisie est indispensable et prévue à partir d'un menu déroulant, y compris les cas de redoublement ou le départ dans une autre Académie. L'absence d'information entraîne un effet bloquant de la procédure informatique.

Tous les vœux des élèves sont saisis.

Un vœu est constitué :

- d'une formation associée à un établissement pour les secondes spécifiques et les sections européennes,
- ou
- d'un couple d'enseignements de détermination associée à un établissement pour les secondes générales et technologiques.

Pour certaines catégories d'élèves, il faudra de plus saisir les notes (cf . II – D - 4).

II - D - ④ LES NOTES

➤ **Pour les élèves issus du niveau 3^{ème} candidats au Diplôme National du Brevet, les notes sont celles de l'évaluation au contrôle continu du Brevet des collèges.**

Elles seront récupérées sur l'application NOTANET renseignée par les établissements (un basculement sera ensuite effectué dans l'application OCEAN).

10 notes sont utilisées. Elles concernent les disciplines suivantes :

Français	Sciences de la Vie et de la Terre
Mathématiques	Physique - Chimie
Langue Vivante 1	Arts Plastiques
Technologie	Musique
	LV 2
	Education Physique et Sportive

➤ Pour les élèves non concernés par le D.N.B., entre autres:

★ **les élèves issus de seconde générale et technologique redoublants :**

Les proviseurs saisissent obligatoirement le vœu de leur établissement.

Afin de faciliter la saisie, il est convenu que la note 10 sera saisie par l'établissement d'origine pour 3 disciplines :

Français

Mathématiques

Langue Vivante 1

Un bonus sera attribué automatiquement afin de garantir le droit au redoublement dans le lycée d'origine (9999 points),

★ **les élèves issus de classe d'accueil :**

les demandes seront traitées manuellement.

II – D - ⑤ ÉDITION DU RELEVÉ DES VOEUX

En fin de saisie, l'établissement d'origine éditera un relevé des vœux qu'il remettra aux familles pour vérification et modifications éventuelles.

L'absence de réponse dans un délai de deux jours sera considérée comme une validation.

Après le 17 juin 2008 – 12 h – aucune modification des vœux ou de l'ordre des vœux ne sera possible.

E - LA COMMISSION D'AFFECTATION AFFELNET

La commission d'analyse des résultats d'AFFELNET, présidée par l'Inspecteur d'Académie, réunira tous les proviseurs des lycées de l'Académie.

Elle se tiendra au Rectorat **le 25 juin 2008.**

Cette commission procédera à l'affectation de la totalité des élèves.

A l'issue de la commission, les résultats seront transmis aux établissements d'origine et d'accueil.

L'établissement d'accueil adressera les notifications d'affectation recommandant aux familles d'effectuer l'inscription dans les meilleurs délais et au plus tard le 10 juillet 2008.

Dès réception des résultats, l'établissement d'origine enverra les dossiers des élèves concernés à l'établissement d'accueil.

III - LES CAS PARTICULIERS

III - A - LES ÉLÈVES EXCLUS OU DÉMISSIONNAIRES EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Les élèves de 3^{ème} exclus par conseil de discipline ou démissionnaires en fin d'année scolaire ne doivent pas être retirés de la Base Elèves car ils relèvent de leur établissement d'origine jusqu'à leur nouvelle affectation. Ainsi, les vœux d'orientation seront saisis.

III - B - LES ÉLÈVES REDOUBLANTS DE SECONDE

Les élèves issus de :

- 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle, 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans,
 - seconde générale et technologique,
- sollicitant un redoublement, participeront à la procédure informatisée AFFELNET.

Les élèves issus de 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle, 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans utiliseront le dossier fin de troisième, les élèves issus de seconde générale et technologique utiliseront le dossier de candidature en BEP 1 an.

Leur vœu et les notes des 3 disciplines obligatoires de l'année en cours seront saisis (*par convention, il sera possible de saisir la note 10 pour ces disciplines*).

Le principe du redoublement dans l'établissement d'origine s'impose.

C'est pourquoi chaque proviseur s'assurera **que le vœu du lycée est bien saisi afin de garantir une place à ses élèves lors du brassage AFFELNET.**

9999 points sont attribués automatiquement pour garantir le droit au redoublement dans l'établissement.

Quelques redoublants pourront faire l'objet d'un échange dans le cadre de la procédure de changement d'établissement. Les demandes ayant reçu un avis favorable du lycée sollicité seront examinées à la commission du 25 août 2008.

III - C - LA RÉ-ORIENTATION DES ÉLÈVES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les élèves qui envisagent, pour la prochaine rentrée, une ré-orientation vers la voie professionnelle constituent le dossier de candidature en BEP 1 an.

- Ceux qui ont déjà effectué un redoublement peuvent élargir leurs choix à des formations de CAP – BEP assurées en deux ans ou en 1^{ère} année de Baccalauréat professionnel en 3 ans et ces vœux seront saisis.
- Ceux qui ont effectué une seule classe de seconde pourront, dans l'hypothèse où ils ne seraient pas retenus en BEP 1 an, élargir leurs choix dans le cadre de la procédure « demande exceptionnelle de changement d'établissement - réorientation en première année de CAP, seconde professionnelle en deux ans et première année de Baccalauréat professionnel en 3 ans ».
Les candidatures qui auront obtenu un avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement demandé seront examinées lors de la commission du 25 août 2008 et, dans un second temps, après stabilisation des effectifs de rentrée en lycée professionnel.
L'établissement d'origine les ré - inscrira en redoublement tant qu'une nouvelle affectation ne sera pas prononcée.

III - D - LES ÉLÈVES PRÉSENTANT UNE CONTRE INDICATION MÉDICALE ou RELEVANT D'UNE AFFECTATION MÉDICALE PRIORITAIRE

- ① Tout élève qui se destine à l'**enseignement professionnel** passera un examen médical dans l'établissement d'origine, avant la fin de l'année scolaire.

A l'issue de cet examen, le médecin scolaire remplira la fiche de conclusion médicale pour une admission en enseignement professionnel et marquera une croix rouge si l'élève présente une contre indication médicale. Le chef d'établissement vérifiera alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le conseiller d'orientation psychologue, que les vœux d'affectation soient bien compatibles avec la contre indication médicale, sinon le dialogue devra être repris avec la famille.

- ② Dans le cas où l'élève présente **un handicap ou une maladie grave** qui nécessite d'être pris en compte pour l'affectation, il peut être suggéré à la famille de proposer le dossier de leur enfant à la commission médicale d'affectation prioritaire en lycée du **30 mai 2008** (quelle que soit la section : générale et technologique, professionnelle).
Le médecin scolaire adressera alors une synthèse des éléments médicaux au Docteur CARTACHEFF, Médecin conseil au Rectorat (pièce 564) **pour le 19 mai 2008** en faisant accompagner cet envoi de la photocopie des vœux d'affectation en lycée général et technologique ou lycée professionnel de la fiche de conclusion médicale remplie, sur laquelle aura été cochée la case « commission médicale prioritaire ».

III - E - LES ÉLÈVES CANDIDATS À UNE ADMISSION HORS ACADÉMIE

Les élèves parisiens ont la possibilité d'opter pour des enseignements non dispensés dans l'Académie mais assurés dans les Académies de CRÉTEIL et VERSAILLES.

Si tel est leur choix, le dossier est déposé par l'établissement d'origine à la DVE – Service des Lycées - **le 9 juin 2008**, de 9 h à 12 h (date impérative).

Pour les demandes concernant un établissement situé en Province, le dossier sera adressé par l'établissement d'origine à l'inspection Académique concernée.

Dans le cas où les élèves mentionnent également des formations pour des lycées parisiens, l'établissement d'origine conservera une photocopie du dossier et effectuera la saisie des vœux exprimés.

ANNEXES

- Annexe 1 : Coefficients attribués aux différentes disciplines, par formation pour la voie professionnelle.
- Annexe 2 : Eléments spécifiques au barème pour la voie professionnelle.
- Annexe 3 : Fiche médicale.
- Annexe 4 : Liste des formations de première année de CAP, seconde professionnelle et 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans dispensées dans l'Académie.
- Annexe 5 : Liste des CAP à places réservées.
- Annexe 6 : Liste des secondes générales et technologique à recrutement particulier et sections européennes.
- Annexe 7 : Fiche d'élargissement des vœux pour l'entrée en voie professionnelle – AFFELNET 2^{ème} tour.
- Annexe 8 : Tableau des places vacantes à retourner à la DVE – Service des Lycées – le 3 juillet à 17 h.
- Annexe 9 : Calendrier des opérations.

**Affectation en 1^{ère} année de CAP, 2^{nde} professionnelle
et 1^{ère} année de baccalauréat de professionnel en 3 ans
Coefficients du barème AFFELNET (total égal à 15)**

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
<i>BAC PRO 3 ans</i> Arts et métiers d'art : Vêtement accessoire de mode	3	3	2	3			4
<i>CAP</i> Agent polyvalent de restauration (APR)	4	3	1	3		4	
<i>CAP</i> Arts de la broderie	4	3	2	3			3
<i>CAP</i> Arts de la reliure	3	3	3	3			3
<i>CAP</i> Arts et techniques du verre <i>option</i> : décorateur sur verre <i>option</i> : vitrailiste <i>option</i> : verrier au chalumeau	3	3	3	3			3
<i>CAP</i> Assistant technique en milieu familial et collectif (APR)	4	3	1	3		4	
<i>BEP</i> Bio services	4	4	1	3		3	
<i>BEP</i> Bois et matériaux associés	3	4	2	3	3		
<i>CAP</i> Bronzier - monteur en bronze	3	3	2	4			3
<i>BEP</i> Carrières sanitaires et sociales	5	3	3	1		3	
<i>CAP</i> Carreleur mosaïste (APR)	3	3	2	4			3
<i>CAP</i> Coiffure	4	4	3	1			3
<i>BAC PRO 3 ans</i> Commerce vente	5	4	4	1			1
<i>BAC PRO 3 ans</i> Comptabilité gestion	5	4	3	2			1

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
CAP Conduite des systèmes industriels (APR)	3	3	2	5	2		
CAP Conduite des systèmes industriels Option : papier carton	3	3	2	5	2		
CAP Construction d'ensembles chaudronnés (APR)	4	4	2	3	2		
CAP Cordonnerie multiservices (APR)	3	3	2	4			3
CAP Couture flou	3	3	2	3			4
CAP Couvreur (APR)	3	4	1	5	2		
CAP Cuisine (APR)	3	4	3	4	1		
CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique	3	3	4	2			3
CAP Ebéniste	3	3	2	3			4
BAC PRO 3 ans Electrotechnique, Energie, équipement							
CAP Employé de commerce multi - spécialités (APR)	4	4	2	4		1	
CAP Employé de vente spécialisé option B : produits courants (APR)	4	4	2	4		1	
CAP Employé de vente spécialisé option C : service à la clientèle (APR)	4	4	3	3			1
CAP Employé de vente spécialisé option D : librairie papeterie presse (APR)	4	4	3	3			1

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
CAP Esthétique cosmétique : soins esthétique conseils vente	4	4	3	1			3
BAC PRO 3 ans Esthétique, cosmétique, parfumerie	4	4	2	3			2
BEP Finitions	4	4	2	3	2		
CAP Horlogerie	4	4	1	4			2
CAP Industries chimiques	4	4	2	3	2		
BAC PRO 3 ans Industries de procédés	3	5	2	2	3		
CAP Installateur thermique (APR)	4	4	1	4	2		
CAP Installateur sanitaire (APR)	4	4	1	4	2		
BEP Logistique et commercialisation	4	3	2	4	2		
BAC PRO 3 ans Logistique	4	5	4	1			1
CAP Maintenance de bâtiments de collectivités (APR)	4	3	2	4	2		
BEP Maintenance des équipements industriels	4	4	2	3	2		
BEP Maintenance des véhicules automobiles <i>dominante : voitures particulières</i>	3	3	2	4	3		
BAC PRO 3 ans Maintenance des véhicules automobiles <i>dominante : voitures particulières</i>	3	3	3	3	3		
CAP Maintenance et hygiène des locaux (APR)	4	3	1	3	4		

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
CAP Maroquinerie	3	3	2	3			4
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (APR)	4	4	1	4	2		
BEP Métiers de la communication et des industries graphiques	4	4	2	2			3
BEP Métiers de la comptabilité	5	4	3	2	1		
BEP Métiers de l'électrotechnique	4	3	2	3	3		
CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique	3	5	2	3			2
BEP Métiers des industries et procédés : Industries chimiques, bio- industries, traitement des eaux, industries papetières	3	4	2	3	3		
CAP Métiers du pressing (APR)	4	4	2	2	3		
BEP Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie <i>dominante : production culinaire</i> <i>dominante : production de services</i>	4	4	3	2			2
BEP Métiers de la Mode et industries Connexes <i>dominante : chaussure</i> <i>dominante : couture flou</i> <i>dominante : fourrure</i> <i>dominante : maroquinerie</i> <i>dominante : prêt à porter</i> <i>dominante : tailleur dame</i> <i>dominante : tailleur homme</i> <i>dominante : vêtements de peau</i>	3	4	2	2			4
BEP Métiers de la production mécanique informatisée	4	3	2	4	2		
BEP Métiers du Secrétariat	5	3	4	2			1

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
CAP Mode et chapellerie							
BEP Optique - lunetterie	4	5	2	2			2
CAP Ortho – prothésiste	4	5	2	2			2
BAC PRO 3 ans Ouvrages du bâtiment : métallerie	3	4	2	3	3		
CAP Peintre- applicateur de revêtements (APR)	3	4	2	4			2
CAP Petite enfance	5	3	2	2	3		
CAP Photographe	3	3	2	4			3
CAP Plumassière Fleuriste en fleurs artificielles	3	3	2	3			4
CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	3	4	1	3	4		
CAP Prêt à porter (APR)	3	3	2	3			4
CAP Podo – orthésiste	4	5	2	2			2
BEP Réalisateur d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	4	4	2	3			2
CAP Restaurant (APR)	4	3	3	4			1
BAC PRO 3 ans Restauration							
BAC PRO 3 ans Secrétariat bureautique	5	3	4	2			1
CAP Serrurerie métallerie (APR)	3	4	1	5	2		
CAP Sérigraphie industrielle	4	3	3	2			3

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
BAC PRO 3 ans Service, accueil, assistance, conseil	5	3	4	2			1
CAP Service brasserie café (APR)	4	4	3	2			2
CAP Services hôteliers (APR)	3	3	3	5		1	
CAP Signalétique, enseigne et décor	4	3	3	2			3
CAP Solier - moquettiste (APR)	3	3	3	4	2		
BEP Systèmes électroniques industriels et domestiques	4	3	2	3	3		
BAC PRO 3 ans Systèmes électroniques numériques option électronique embarquée							
BAC PRO 3 ans Systèmes électroniques numériques option télécommunications et réseaux							
BAC PRO 3 ans Systèmes électroniques numériques option alarme							
CAP Tailleur de pierre – marbrier du bâtiment et de la décoration	3	4	2	3			3
CAP Tapissier d'ameublement en décor	4	4	2	2			3
CAP Tapissier d'ameublement en siège	4	4	2	2			3
BEP Techniques de l'architecture et de l'habitat	4	4	2	2			3
BAC PRO 3 ans Technicien de fabrication : Bois et matériaux associés	3	3	3	3	3		

SPECIALITES	DOMAINES PEDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T.	Arts plastiques
BAC PRO 3 ans Technicien géomètre topographe							
BEP Techniques du froid et du conditionnement d'air	4	4	2	3	2		
BEP Techniques des installations sanitaires et thermiques	4	4	2	3	2		
BEP Techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment	3	4	2	4	2		
BEP Vente action marchande	5	4	3	2			1
CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles (APR)	4	3	2	4	2		

Éléments spécifiques au Barème
pour l'affectation en 1^{ère} année de CAP, 2^{ème} professionnelle, 1^{ère} année de Baccalauréat professionnel en 3 ans

Les groupes d'élèves selon leur origine scolaire en vue de l'harmonisation des notes

Les disparités de notation entre établissements pour un groupe d'élèves de même origine scolaire seront lissées à l'aide d'un ajustement statistique informatisé.

- 1- élèves redoublants de 2^{ème} générale et technologique des établissements publics sollicitant une réorientation en voie professionnelle,
- 2- élèves de 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle et 1^{ère} année de baccalauréat professionnel des établissements publics demandant le redoublement en 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle ou en 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans,
- 3- élèves de CIPPA des établissements publics et privés sous contrat,
- 4- élèves de 3^{ème} d'insertion, de SEGPA, FLER, 3^{ème} d'accueil en lycée professionnel des établissements publics et privés sous contrat
- 5- élèves de 3^{ème} générale et 3^{ème} de Découverte Professionnelle en L.P. des établissements publics et privés sous contrat

Au barème résultant des notes est appliqué un coefficient en fonction du groupe d'origine des élèves

- coefficient 1** : pour les élèves de 3^{ème} générale dont CLA Collège et pour les élèves de 3^{ème} d'insertion, 3^{ème} de découverte professionnelle en lycée professionnel,
- coefficient 0,9** : pour les élèves redoublants de seconde générale et technologique, souhaitant se réorienter vers l'enseignement professionnel,
- coefficient 0,8** : pour les élèves de CIPPA, FLER, 3^{ème} d'accueil en lycée professionnel, 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle et 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans,
- coefficient 0,65** : pour les élèves de SEGPA, EREA, ENSA.

L'attribution de bonus

- automatiquement attribué pour le 1^{er} vœu ⇒ **50 points**
- automatiquement attribué en cas de redoublement demandé dans la même spécialité et le même établissement ⇒ **2 000 points**
- avis des chefs d'établissement : favorable ⇒ **300 points**
sans opposition ⇒ **100 points**
réservé ⇒ **0 point**
- avis favorable de l'établissement d'accueil après entretien pour un CAP des Métiers d'Art et seconde professionnelle Métiers de la Restauration et de l'hôtellerie ⇒ **500 points**
- avis de la commission médicale ⇒ **décision d'admission**
- avis favorable de la commission préparatoire en CAP à places réservées ⇒ **décision d'admission**
- avis favorable de l'établissement d'accueil
CAP Arts du bijou et du Joyau
CAP Prothèse dentaire
BEP Métiers du Secrétariat horaires aménagés ⇒ **décision d'admission**

**FICHE DE CONCLUSIONS MEDICALES POUR
UNE ADMISSION EN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL**
destinée à être insérée dans le dossier d'admission

ETABLISSEMENT :

Classe fréquentée :

Le Médecin marque une croix rouge si l'élève présente une contre - indication médicale.

Dans ce cas, le chef d'établissement doit vérifier que les vœux d'affectation sont compatibles avec la contre – indication.

Le Médecin coche la case suivante si l'élève présente un handicap ou une maladie grave justifiant le passage devant la commission médicale prioritaire du 30 mai 2008.

Dans ce cas, le chef d'établissement adresse ce document au secrétariat du Docteur CARTACHEFF, Médecin Conseiller auprès de l'Inspecteur d'Académie, pour le 19 mai 2008, accompagné de la photocopie de la fiche des vœux d'affectation remplie par la famille.

NOM et PRÉNOM de l'ÉLÈVE :

né(e) le : **âge :** **examiné(e) le :**

par le docteur :

Conclusions de l'examen clinique :

pas de contre-indication

contre-indication (s) aux conditions et postes de travail suivants :
(notamment problèmes de vision des couleurs)

Observations :

- avis concernant le travail sur machines dangereuses :

- protections individuelles indispensables (les préciser) :

Date :

Cachet et signature
du médecin :

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE 1ÈRE ANNÉE DE CAP, BEP, BAC PRO EN 3 ANS

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES

Les élèves peuvent solliciter ces formations
qu'ils soient originaires de l'Académie de Paris
ou d'une autre Académie

★ CAP Art du Bijou et du Joyau

L.P Nicolas FLAMEL - 8 rue de Montmorency - 3^{ème}

Le recrutement en CAP « Art du bijou et du joyau » fait l'objet de tests d'aptitude.

Prendre contact avec l'établissement

★ CAP Arts de la reliure

L.P. CORVISART - Site 170 rue de TOLBIAC - 13^{ème}

★ CAP Arts et techniques du verre

option : **décorateur sur verre**Section professionnelle du Lycée. Lucas de NEHOU - 4 rue des Feuillantines - 5^{ème}option : **vitrailliste**Section professionnelle du Lycée Lucas de NEHOU - 4 rue des Feuillantines - 5^{ème}option : **verrier au chalumeau**Section professionnelle du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

★ CAP Bronzier

option A : **monteur en bronze**L.P. Métier de l'Ameublement - 9 rue Pierre Bourdan - 12^{ème}

- CAP Conduite des systèmes industriels

option : **papier carton**L.P. CORVISART - Site 170 rue de Tolbiac - 13^{ème}

★ CAP Horlogerie

Section professionnelle du Lycée DIDEROT – 61 rue David D'Angers - 19^{ème})

- CAP industries chimiques

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN - 13 / 21 avenue Boutroux - 13^{ème}
et annexe 92 Boulevard Bessières - 17^{ème}

- BEP Métiers des Industries et procédés : industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, Industries papetières

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN - 13 / 21 avenue Boutroux - 13^{ème}
et annexe 92 Boulevard Bessières - 17^{ème}- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Industries de procédés**

L.P. Louis Nicolas VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 75013 PARIS

- CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique

Section professionnelle du L.T. DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème})
(pour les élèves de l'Académie de Versailles exclusivement)

- BEP Métiers de la mode et industries connexes

dominante fourrure
dominante maroquinerie

L.P. 18 passage TURQUETIL - 11^{ème}

- BEP Métiers du secrétariat

L.P. de l'Abbé GREGOIRE - 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème}
et annexe 30 rue Saint Jacques 5^{ème}

recrutement inter académique uniquement pour le **BEP à horaires aménagés**.
Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire. Contrat à remplir par les responsables de l'activité sportive ou artistique.

Prendre contact avec l'établissement

- BEP Métiers de la comptabilité

L.P. François TRUFFAUT – 28 rue Debelleye – 3^{ème}

recrutement inter académique uniquement pour l'accueil de **déficients auditifs**.

Prendre contact avec l'établissement

★ CAP Maroquinerie

L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11^{ème}

E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}

★ CAP Mode et chapellerie

L.P. 9 rue Octave FEUILLET – 16^{ème}

- CAP Ortho – Prothésiste

Section professionnelle du Lycée d'ALEMBERT - 22 Sente des Dorées - 19^{ème}

- CAP Podo - Orthésiste

Section professionnelle du Lycée d'ALEMBERT - 22 Sente des Dorées - 19^{ème}

★ CAP Photographe

L. P. BRASSAI – 8 rue Quinault - 15^{ème}

(pour les élèves de l'Académie de CRÉTEIL exclusivement)

CAP Prothèse dentaire

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Le recrutement en CAP « Prothèse dentaire » fait l'objet de tests d'aptitude.

Prendre contact avec l'établissement

★ CAP Plumassière – Fleuriste en fleurs artificielles

L.P. 9 rue Octave FEUILLET - 16^{ème}

- CAP Sérigraphie industrielle

L.P. CORVISART - 61 rue Corvisart - 13^{ème}

★ CAP Tailleur de pierre – marbrier du bâtiment et de la décoration

L.P. Jean JAURES – 7 / 9 rue Clavel - 19^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Technicien de fabrication – Bois et matériaux associés**

Section professionnelle du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul - 15^{ème}

★ CAP **Tapiserie d'ameublement en décor**

L.P. Métier de l'Ameublement - 9 rue Pierre Bourdan - 12^{ème}

★ CAP **Tapiserie d'ameublement en siège**

L.P. Métier de l'Ameublement - 9 rue Pierre Bourdan - 12^{ème}

★ Le recrutement en CAP dénommés « Métiers d'art » fait l'objet d'un entretien.

Prendre contact avec l'établissement

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE 1ÈRE ANNEE DE CAP, BEP, BAC PRO EN 3 ANS

FORMATIONS ACADÉMIQUES

Formations réservées exclusivement
aux élèves domiciliés à Paris
ou scolarisés dans un établissement public parisien

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Artisanat et métiers d'art : Vêtement accessoire de mode**
L.P Paul POIRET – 19 rue des Taillandiers– 75011PARIS
Section professionnelle du Lycée Elisa LEMONNIER - 20 avenue Armand Rousseau - 12^{ème}
- ★ CAP **Arts de la broderie**
L.P. Octave FEUILLET – 9 rue Octave Feuilleet - 16^{ème}
- BEP **Bio - Services**
L.P. Edmond ROSTAND - 15 rue de l'Evangile - 18^{ème}
- BEP **Bois et matériaux associés**
Section professionnelle du Lycée Léonard de VINCI - 20 rue BOURSEUL - 15^{ème}
- BEP **Carrières Sanitaires et Sociales**
Section professionnelle du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}
Section professionnelle du Lycée D'ALEMBERT – 22 Sente des Dorées – 19^{ème}
L.P. Etienne DOLET – 7 / 9 rue d'Eupatoria - 20^{ème}
Pour effectuer les stages en milieu hospitalier, les candidats à cette formation devront avoir 16 ans et trois mois au 1^{er} octobre 2008.
- CAP **Coiffure**
Section professionnelle du Lycée Elisa LEMONNIER - 20 avenue Armand Rousseau - 12^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Commerce Vente**
L.P. Pierre LESCOT - 37 rue des Bourdonnais - 1^{er}
L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 75012 PARIS –
annexe 6 bis place des Vosges – 75004 PARIS
Section professionnelle du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
L.P. 18 passage TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}
Section professionnelle du Lycée Jean LURÇAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}
E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}
L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Comptabilité Gestion**
L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 75012 PARIS –
annexe 6 bis place des Vosges – 75004 PARIS
L.P. Erik SATIE - 2 / 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
L.P. Claude Anthime CORBON – 5 rue Corbon – 75015 PARIS
L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}
L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}

- ★ **CAP Couture flou**
L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11^{ème}
- ★ **CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique**
L.P. 61 rue CORVISART - 13^{ème}
- ★ **CAP Ebéniste**
L.P. Métier de l'Ameublement 9 rue Pierre Bourdan - 12^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Electrotechnique, énergie, équipement**
L. P. Gaston BACHELARD – 2 rue Tagore – 13^{ème}
- **CAP Esthétique Cosmétique : soins esthétiques conseils vente**
L.P. FORTUNY - 9 rue Fortuny - 17^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Esthétique Cosmétique, parfumerie**
L.P. FORTUNY - 9 rue Fortuny - 17^{ème}
- **BEP Finitions**
L.P. Hector GUIMARD 19 rue Curial - 19^{ème}
- **BEP Logistique et commercialisation**
L.P. Camille JENATZY - 6 rue Charles Hermite - 18^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Logistique**
L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermitte – 75018 PARIS
- **BEP Maintenance des véhicules automobiles**
dominante : **voitures particulières**
L. P. Camille JENATZY - 6 rue Charles Hermite - 18^{ème}
- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Maintenance de véhicules automobiles : voitures particulières**
L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermitte – 75018 PARIS
- **BEP Maintenance des équipements industriels**
L.P. CHENNEVIERE MALEZIEUX – 31 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}
- **BEP Métiers de la Comptabilité**
Section professionnelle du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleye - 3^{ème}
L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}
L.P. Théophile GAUTIER 49 rue de Charenton - 12^{ème}
annexe 6 bis Place des Vosges 4^{ème}
L.P. Erik SATIE - 2 / 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
L.P. Claude Anthime CORBON - 5 rue Corbon - 15^{ème}
L.P. René CASSIN 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
L.P. Maria DERAISMES - 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}
L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}
Section professionnelle du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}
L.P. Charles de GAULLE - 17 rue Ligner 20^{ème}
- **BEP Métiers de la Communication et des Industries graphiques**
Section professionnelle du Lycée Maximilien VOX – 5 rue Madame – 6^{ème}

- **BEP Métiers de l'Electrotechnique**

L.P. Marcel DEPREZ - 39 rue de la Roquette - 11^{ème}

L.P. Gaston BACHELARD - 2 rue Tagore - 13^{ème}

Section professionnelle du Lycée Louis ARMAND - 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

- **BEP Métiers de la mode et industries connexes**

dominante : **Prêt-à-porter**

L.P. Marie LAURENCIN - 114 Quai de Jemmapes - 10^{ème}

dominante : **Couture flou**

L.P. Paul POIRET - 19 rue des Taillandiers - 11^{ème}

dominante : **Tailleur dame**

dominante : **Tailleur homme**

L.P. Paul POIRET - 19 rue des Taillandiers - 11^{ème}

dominante : **Vêtements de peau**

L.P. 18 passage TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11^{ème}

- **BEP Métiers de la Production Mécanique Informatisée**

L.P. CHENNEVIERE MALEZIEUX - 31 avenue Ledru Rollin - 12^{ème}

L.P. BARRAULT 92 - 96 rue Barrault - 13^{ème}

Section professionnelle du Lycée DIDEROT - 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

- **BEP Métiers du Secrétariat**

L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}

L.P. Théophile GAUTIER - 49 rue de Charenton - 12^{ème}
et annexe 6 bis Place des Vosges 4^{ème}

L.P. Erik SATIE - 2 / 4 rue Durouchoux - 14^{ème}

L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}

L.P. Claude Anthime CORBON - 5 rue Corbon - 15^{ème}

L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}

L.P. Maria DERAISMES - 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}

L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}

L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}

Section professionnelle du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}

★ **BEP Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie :**

dominante : **Production culinaire**

dominante : **Production de services**

Lycée Jean DROUANT - 20 rue Médéric - 17^{ème}

L.P. 135 rue BELLiard - 18^{ème}

Section professionnelle du Lycée Guillaume TIREL - 235 / 237 boulevard Raspail - 14^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Restauration**

L.P. 135 rue BELLiard - 18^{ème}

- **BEP Optique lunetterie**

Section professionnelle du Lycée FRESNEL - 31 boulevard Pasteur - 15^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Ouvrages du bâtiment : métallerie**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 75019 PARIS

- CAP **Petite Enfance**

L.P. Etienne DOLET - 7 / 9 rue d'Eupatoria - 20^{ème}

- CAP **Préparation et réalisation d'ouvrages électriques**

L.P. Marcel DEPREZ – 39 rue de la Roquette - 11^{ème}

- BEP **Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX - 31 avenue Ledru Rollin - 12^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Secrétariat Bureautique**

L.P. Abbé GREGOIRE – 70 bis rue de Turbigo – 75003 PARIS
Annexe 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}

L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}

L.P. Charles de GAULLE - 17 rue Ligner 20^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Service, Accueil, Assistance, Conseil**

L.P. Abbé GREGOIRE – 70 bis rue de Turbigo – 75003 PARIS
Annexe 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}

Section professionnelle du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleye - 3^{ème}

L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}

L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}

L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes – 75017 PARIS

L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}

★ CAP **Signalétique, enseigne et décor**

L.P. 61 rue CORVISART - 13^{ème}

BEP **Systèmes électroniques industriels et domestiques**

L.P. Gustave FERRIE – 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Section professionnelle du Lycée Louis ARMAND – - 15^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Systèmes électroniques numériques**

option : **Electronique embarquée**

L.P. Gustave FERRIE -7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

option : **Télécommunications et réseaux**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Section professionnelle du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

option : **Alarme**

Section professionnelle du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

- 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans **Technicien géomètre topographe**

Section professionnelle du Lycée DORIAN - 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

- BEP **Techniques de l'Architecture et de l'Habitat**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial - 19^{ème}

- BEP **Techniques des installations sanitaires et thermiques**

Section professionnelle du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d’Ocagne - 14^{ème}

- BEP **Techniques du froid et du conditionnement d’air**

Section professionnelle du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d’Ocagne - 14^{ème}

- BEP **Techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment**

Section professionnelle du Lycée Lucas de NEHOU - 4 rue des Feuillantines - 5^{ème})

- BEP **Vente Action Marchande**

L.P. Pierre LESCOT - 37 rue des Bourdonnais - 1^{er}

Section professionnelle du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}

L.P. 18 passage TURQUETIL - 11^{ème}

Section professionnelle du Lycée Elisa LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau -12^{ème}

Section professionnelle du Lycée Jean LURCAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}

L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}

★ Le recrutement en CAP dénommés « Métiers d’art » et en BEP « Métiers de la Restauration et de l’Hôtellerie » fait l’objet d’un entretien.

Prendre contact avec l’établissement

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE 1ÈRE ANNÉE DE CAP À PLACES RÉSERVÉES

les élèves issus de 3^{ème} SEGPA - EREA - de 3^{ème} d'Insertion
de classe E.N.S.A. ou relevant des dispositifs de la Mission Générale d'Insertion
ont une priorité d'affectation pour ces formations

FORMATIONS ACADÉMIQUES

Formations réservées exclusivement
aux élèves domiciliés à Paris
ou scolarisés dans un établissement public parisien

CAP Agent polyvalent de restauration	L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Evangile - 18 ^{ème}
CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Evangile - 18 ^{ème}
CAP Service Brasserie Café	E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt - 15 ^{ème}
CAP Carreleur mosaïste	L.P. Jean JAURES - 7 / 9 rue Clavel - 19 ^{ème}
CAP Conduite des systèmes industriels	E. R.E. A Edith PIAF – 316 / 322 rue de Belleville - 20 ^{ème}
CAP Construction d'ensembles chaudronnés	L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 31 avenue Ledru Rollin – 12 ^{ème} E.R.E.A. Edith PIAF - 316 / 322 rue de Belleville - 20 ^{ème}
CAP Cordonnerie multiservices	Section professionnelle du Lycée D'ALEMBERT 22 Sente des Dorées - 19 ^{ème}
CAP Couvreur	L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial - 19 ^{ème}
CAP Cuisine	L.P. BELLIARD – 135 rue Belliard - 18 ^{ème} E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt - 15 ^{ème}
CAP Employé de commerce multi - spécialités	L.P. Pierre LESCOT – 35 rue des Bourdonnais - 1 ^{er} E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14 ^{ème}
CAP Employé de vente spécialisé - service clientèle	E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14 ^{ème}
CAP Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant	E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14 ^{ème}
CAP Employé de vente spécialisé option D : produits de librairie - papeterie – presse	E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14 ^{ème}
CAP Installateur sanitaire	L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19 ^{ème}
CAP Installateur thermique	L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19 ^{ème}

CAP Maintenance de bâtiment de collectivités	L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19 ^{ème}
CAP Maintenance et hygiène des locaux	L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l’Evangile - 18 ^{ème}
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement	Section professionnelle du Lycée Léonard de VINCI 20 rue Bourseul - 15 ^{ème} E.R.E.A. Edith PIAF – 316 / 322 rue de Belleville - 20 ^{ème}
CAP Métiers du pressing	L.P. Paul POIRET – 19 rue des Taillandiers - 11 ^{ème}
CAP Peintre - applicateur de revêtements	L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19 ^{ème} L.P. Jean JAURES - 7 / 9 rue Clavel - 19 ^{ème}
CAP Prêt à porter	L.P. Marie LAURENCIN – 114 Quai de Jemmapes - 10 ^{ème}
CAP Restaurant	L.P. BELLIARD – 135 rue Belliard – 18 ^{ème} E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt – 15 ^{ème}
CAP Serrurerie métallerie	L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19 ^{ème} E.R.E.A. Edith PIAF – 316 / 322 rue de Belleville - 20 ^{ème}
CAP Services hôteliers	E. R. E. A. Alexandre DUMAS - 29 bis rue de Cronstadt – 15 ^{ème}
CAP Solier - moquettiste	L.P. Jean JAURES - 7 / 9 rue Clavel - 19 ^{ème}
CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermitte 18 ^{ème}

**LISTE DES SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES, SECONDES SPÉCIFIQUES
AVEC RECRUTEMENT PARTICULIER**

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES

Les élèves peuvent solliciter ces formations
qu'ils soient originaires de l'Académie de Paris
ou d'une autre Académie

Seconde générale et technologique : **Classe à « horaires aménagés » Musique et Danse :**

lycée RACINE (8^{ème})
lycée Georges BRASSENS (19^{ème})

Seconde générale et technologique : **Classe à « horaires aménagés »**

pour les élèves poursuivant des études de Musique ou engagés dans la pratique du Tennis:

lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde spécifique : **vers le baccalauréat Techniques de la Musique et de la Danse (avec classes à horaires aménagés) :**

lycée LAMARTINE (9^{ème}) options : instrument et danse
lycée LA FONTAINE (16^{ème}) option : instrument

Seconde générale et technologique : **section langue orientale Chinois :**

lycée LOUIS LE GRAND (5^{ème})
lycée Jacques DECOUR (9^{ème})
lycée Gabriel FAURE (13^{ème})
lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde générale et technologique : **section langue orientale Japonais, Vietnamien :**

lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde générale et technologique : **section internationale Japonais:**

lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde générale et technologique : **section internationale Chinois :**

lycée Claude MONET (13^{ème})

Seconde générale et technologique : **sections internationales Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien :**

lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

Seconde générale et technologique : **section internationale Portugais :**

lycée MONTAIGNE (6^{ème})
lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

Seconde générale et technologique : **section internationale Polonais :**

lycée MONTAIGNE (6^{ème})

Seconde générale et technologique : **vers le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles *Génie civil***

lycée LUCAS de NEHOU (5^{ème})
lycée du Bâtiment Saint LAMBERT (15^{ème})

Seconde générale et technologique : **vers le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles *Génie mécanique option bois et matériaux associés***

lycée du bois Léonard DE VINCI (15^{ème})

attention :

uniquement pour les élèves originaires de l'Académie de VERSAILLES (départements 78- 91 - 92 et 95).

★ Seconde spécifique : **vers le brevet de technicien dessinateur en arts appliqués : *céramique***

lycée Auguste RENOIR (18^{ème})

★ Seconde spécifique : **vers le brevet de technicien dessinateur maquettiste : *cartographie*
et le brevet de technicien dessinateur maquettiste : *arts graphiques***

lycée Maximilien VOX (6^{ème})

★ Seconde spécifique : **vers le diplôme des *métiers d'Art***

lycée BOULLE (12^{ème})

Seconde générale et technologique : **enseignements de détermination : *Culture design* et *Création design*
vers le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles Arts Appliqués :**

lycée Maximilien VOX (6^{ème})

lycée BOULLE (12^{ème})

lycée ESTIENNE (13^{ème})

lycée Auguste RENOIR (18^{ème})

Seconde générale et technologique : **vers le baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire
(avec une section européenne Anglais)**

Spécialité *chimie de laboratoire et des procédés industriels*

Spécialité *biochimie génie biologique*

**Spécialité *physique de laboratoire et des procédés industriels : contrôle et régulation
optique et physico – chimie***

lycée de la Chimie, Physique et Biologie (13^{ème})

Seconde générale et technologique : **vers le baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire**

Spécialité *Physique de laboratoire et de procédés industriels : optique et physico - chimie*

lycée FRESNEL (15^{ème})

Seconde générale et technologique : **vers le baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles**

Spécialité *Génie optique*

lycée FRESNEL (15^{ème})

★ Seconde spécifique **vers le baccalauréat technologique *Hôtellerie***

lycée Jean DROUANT (17^{ème}) section européenne Anglais – section européenne Espagnol

lycée Guillaume TIREL (14^{ème}) section européenne Anglais

★ **attention !**

Pour ces formations, recrutement sur test ou entretien.

Prendre contact avec l'établissement

LISTE DES SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES, SECONDES SPÉCIFIQUES
AVEC RECRUTEMENT PARTICULIER

FORMATIONS ACADÉMIQUES

Formations réservées exclusivement
aux élèves domiciliés à Paris
ou scolarisés dans un établissement public parisien

Seconde générale et technologique avec un couple comportant l'enseignement de détermination suivant :

« *danse* » : lycée RACINE (8^{ème})

« *éducation physique et sportive* » : lycée François VILLON (14^{ème})
lycée Maurice RAVEL (20^{ème})

Seconde générale et technologique vers le Baccalauréat Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)
avec les couples d'enseignements de détermination suivants :

- « *Sciences Médico-Sociales* » et « *Biologie de Laboratoire et paramédicale* »
- « *Sciences Médico-Sociales* » et « *Sciences Economiques et Sociales* »
- « *Biologie de Laboratoire et paramédicale* » et « *Sciences Economiques et Sociales* »
- « *Sciences Médico-Sociales* » et « *LV2* »
- « *Biologie de Laboratoire et Paramédicale* » et « *LV2* »
- « *Sciences Médico-Sociales* » et « *Informatique de Gestion et de Communication* »
- « *Biologie de Laboratoire et paramédicale* » et « *Informatique de Gestion et de Communication* »

lycée Jacques MONOD (5^{ème})
lycée Emile DUBOIS (14^{ème})
lycée François RABELAIS (18^{ème})

attention : les couples d'enseignements ne sont pas tous assurés dans les trois établissements.

SECTIONS EUROPÉENNES

section européenne *Anglais* :

lycée LOUIS LE GRAND (5^{ème})
lycée Jacques DECOUR (9^{ème})
lycée VOLTAIRE (11^{ème})
lycée DORIAN (11^{ème})
lycée Claude MONET (13^{ème})
lycée Roger VERLOMME (15^{ème})
lycée MOLIERE (16^{ème})
lycée Claude BERNARD (16^{ème})
lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})
lycée Henri BERGSON (19^{ème})
lycée Hélène BOUCHER (20^{ème})

section européenne *Allemand* :

lycée Sophie GERMAIN (4^{ème})
lycée HENRI IV (5^{ème})
lycée Jacques DECOUR (9^{ème})
lycée Gabriel FAURE (13^{ème})
lycée Camille SEE (15^{ème})
lycée MOLIERE (16^{ème})
lycée JANSON DE SAILLY (16^{ème})
lycée Maurice RAVEL (20^{ème})

section européenne *Espagnol* :

lycée LAMARTINE	(9 ^{ème})
lycée RODIN	(13 ^{ème})
lycée Camille SEE	(15 ^{ème})
lycée MOLIERE	(16 ^{ème})
lycée Maurice RAVEL	(20 ^{ème})

section européenne *Italien* :

lycée Victor HUGO	(3 ^{ème})
lycée VOLTAIRE	(11 ^{ème})
lycée François VILLON	(14 ^{ème})
lycée Claude BERNARD	(16 ^{ème})

section européenne *Portugais* :

lycée MOLIERE	(16 ^{ème})
---------------	-----------------------

section européenne *Russe* :

lycée BUFFON	(15 ^{ème})
lycée CARNOT	(17 ^{ème})

AFFELNET 2^{ème} tourFiche d'élargissement des vœux
pour l'entrée en seconde professionnelle et 1^{ère} année de CAP*- cadres à remplir par l'établissement -*

Cachet de l'établissement d'origine :	Numéro d'identifiant de l'élève :
	Classe fréquentée en 2007 - 2008 :
	Elève redoublant en 2007 - 2008 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

- cadres à remplir par la famille -

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :	date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal :		
Adresse :		
.....		arrondissement :
Numéro de téléphone du responsable légal :		

DEMANDE D'AFFECTATION

Vœux	spécialité	Etablissement	Code vœu
①			
②			
③			
④			

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux de spécialités au vu des places vacantes, pour une affectation en juillet 2008.

Date :

signature du responsable légal :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

PLACES VACANTES AU 3 JUILLET 2008

1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle en 2 ans, seconde professionnelle de baccalauréat en 3 ans

Document à adresser à la DVE – Service des Lycées – **le 3 juillet 2008 à 17 h**
 par courrier électronique : gerard.desriaux@ac-paris.fr ou par télécopie : 01 44 62 43 68

Cocher la classe concernée	Préciser l'intitulé de la formation	Nom et Prénom des élèves n'ayant pas procédé aux formalités d'inscription ou ayant refusé l'affectation	Nombre de places vacantes
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP			
<input type="checkbox"/> seconde professionnelle en 2 ans			
<input type="checkbox"/> seconde professionnelle de baccalauréat en 3 ans			

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

CALENDRIER POST 3^{ème}

Dates des opérations	Seconde professionnelle et 1 ^{ère} année de CAP	2 ^{nde} GT et BEP 1 an
mercredi 7 mai	Examen de niveau pour les élèves issus des établissements privés hors contrat	
à partir du mardi 13 mai	Début de la saisie des vœux, des avis et des notes pour certaines catégories d'élèves	Début de la saisie des vœux et des notes pour certaines catégories d'élèves 2 ^{nde} GT
lundi 19 mai	Dépôt des fiches médicales avec contre indications	signalement des élèves présentant une indication médicale
	<i>auprès du Service médical en faveur des Elèves - Docteur CARTACHEFF (bureau 564)</i>	
vendredi 30 mai	Commission médicale	
du lundi 2 juin	Début des conseils de classe	
mercredi 4 juin	Fin des conseils de classe	
jeudi 5 juin	Réception de familles qui ont demandé à être entendues	
vendredi 6 juin	9 h : Début du délai d'appel	
lundi 9 juin	9 h à 12 h : Les établissements d'origine livrent à la DVE – Service des Lycées – les dossiers des élèves qui sollicitent un établissement des Académies de CRETEIL (départements 77, 93, 94) et VERSAILLES (départements 78, 91, 92, 95)	Elèves issus de 2^{nde} GT <i>ne faisant pas appel</i> 9 h à 12 h : Les établissements d'origine livrent à la DVE – Service des Lycées – les dossiers des élèves sollicitant un BEP 1 an
	Elèves issus de 3^{ème} <i>ne faisant pas appel</i> 9 h à 12 h : Les établissements d'origine livrent à la DVE – Service des Lycées – - les dossiers des élèves sollicitant un CAP à places réservées (<i>cf. liste annexe 5</i>) - les dossiers des élèves sollicitant une seconde générale et technologique ou seconde spécifique à recrutement particulier (<i>cf. liste annexe 6</i>) Les dossiers seront accompagnés des trois bulletins de l'année scolaire 2007 – 2008.	

Dates des opérations	Seconde professionnelle et 1 ^{ère} année de CAP	2 nd e GT et BEP 1 an
mercredi 11 juin	9 heures : Fin du délai d'appel 10 heures : dépôt des dossiers aux sièges d'appel 15 heures : affichage par les sièges de commission d'appel de l'ordre de passage des familles	
A la DVE : Echange des dossiers avec les Inspections Académiques voisines		
jeudi 12 juin	Commission d'appel fin de 3 ^{ème}	
vendredi 13 juin	Commission d'appel fin de 3 ^{ème}	
Lundi 16 juin	Saisie des vœux conformément aux décisions d'appel – 12 h horaire limite	
Elèves issus de 3^{ème} après appel 9 h à 15 h : Les établissements d'origine livrent à la DVE – Service des Lycées – <ul style="list-style-type: none"> - les dossiers des élèves sollicitant un CAP à places réservées (cf. liste annexe 5) - les dossiers des élèves sollicitant une seconde générale et technologique ou seconde spécifique à recrutement particulier (cf. liste annexe 6) Les dossiers seront accompagnés des trois bulletins de l'année scolaire 2007 – 2008.		
		Elèves issus de 2nde GT après appel 9 h à 12 h : Les établissements d'origine livrent à la DVE – Service des Lycées – les dossiers des élèves sollicitant un BEP 1 an
9 h : Les établissements concernés par le recrutement en CAP des Métiers d'Art et seconde professionnelle Hôtellerie font parvenir à la DVE - Service des Lycées – la liste des élèves retenus après entretien		
mercredi 18 juin	9 h : commission d'affectation en CAP à places réservées	9 h : commission d'affectation en BEP en 1 an
16, 17, 18 et 19 juin	À la DVE : <ul style="list-style-type: none"> - attribution des bonus pour les élèves admis en CAP Métiers d'Art, seconde professionnelle Hôtellerie et pour les élèves admis en commission médicale, - saisie des décisions d'admission en CAP à places réservées. 	À la DVE : <ul style="list-style-type: none"> - pour les élèves redoublants de 2nde GT admis en BEP 1 an : suppression des vœux de CAP, BEP, baccalauréat professionnel en 3 ans - pour les élèves n'ayant suivi qu'une seule 2nde GT admis en BEP 1 an : suppression du vœu de redoublement

Dates des opérations	Seconde professionnelle et 1 ^{ère} année de CAP	2 nd e GT et BEP 1 an
jeudi 19 juin		14 h : commission d'affectation en 2nde GT à recrutement particulier et sections européennes
vendredi 20 juin		À la DVE : saisie des décisions d'admission en 2 nd e GT à recrutement particulier et sections européennes
lundi 23 juin	9 h : brassage AFFELNET 1 ^{er} tour 14 h : vérification des résultats	
mardi 24 juin	14 h : Commission AFFELNET 1^{er} tour Voie professionnelle 17 h : transmission des résultats aux établissements d'origine et d'accueil	9 h : édition par le CAPTI des fiches des élèves non affectés
mercredi 25 juin	Début de la reprise du dialogue (<i>cf. annexe 7</i>)	9 h : Commission d'affectation AFFELNET Voie générale et technologique 17 h : transmission des résultats aux établissements d'origine et d'accueil
vendredi 27 juin		17 h : transmission des résultats aux établissements d'origine et d'accueil
Jeudi 3 juillet	17 h : Fin de la reprise du dialogue	
	17 h : Envoi des places vacantes à la DVE - lycées - (<i>cf. annexe 8</i>)	
vendredi 4 juillet	12 h : fin de la saisie 15 h : brassage AFFELNET 2 ^{ème} tour	
lundi 7 juillet	14 h : Commission AFFELNET 2^{ème} tour Voie professionnelle 17 h : transmission des résultats aux établissements d'origine et d'accueil	
lundi 25 août	14 h : commission d'affectation en voie professionnelle	9 h : commission d'affectation en voie générale et technologique